

Subvention à l'Université de Franche-Comté - Premier équipement des locaux de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Pharmaceutiques

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Le 24 février 2001 le Conseil Municipal a pris acte que le quatrième Contrat de Plan conclu le 29 avril 2000 entre l'État et la Région de Franche-Comté prévoyait une participation financière de la Ville à hauteur de 800 000 F (121 959 €) au premier équipement des locaux de la première tranche de l'UFR Médecine Pharmacie à Châteaufarine.

Ces nouveaux locaux, destinés aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, ont été mis en service à la rentrée universitaire 2003-2004. Ils sont équipés de mobilier et de matériel informatique acquis par l'Université. Il convient donc de verser la participation prévue au bénéfice de l'Université.

Au budget 2003 ont été inscrits à ce titre 61 000 € de crédits de fonctionnement au chapitre 92.23.65711.624.30000 (Enseignement supérieur, subvention d'équipement à l'État). Le même montant devra être inscrit au budget de l'exercice 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'équipement de 122 000 € à l'Université de Franche-Comté
- de prévoir les crédits au Budget Primitif 2004 sur l'imputation 92.23.65711.624.30000
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Enseignement Supérieur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, Sébastien MAIRE et Jean-Claude CHEVAILLER.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.